

Communiqué de presse
Le 10 mars 2010

ADP et La Poste signent un accord majeur sur le marché du bulletin de paie dématérialisé

A l'occasion du Salon Solutions Ressources Humaines des 09, 10 et 11 mars, ADP, spécialiste des services pour la gestion de la Paie et des Ressources Humaines, et le groupe La Poste ont signé un partenariat pour la gestion et l'envoi des bulletins de paie électroniques.

ADP proposera à ses clients et leurs 2,5 millions de salariés une solution de dématérialisation du bulletin de paie, sans rupture, de sa réalisation jusqu'à l'archivage, grâce à un accord conclu avec La Poste.

Pour les entreprises, cette solution constitue un nouveau canal de communication avec leurs salariés pour l'ensemble des documents clés : bulletins de paie, contrat de travail, attestation de salaire, justificatifs divers.... La solution mise au point par La Poste va permettre aux salariés de pouvoir recevoir ces documents dans une boîte aux lettres électronique sécurisée, les archiver dans un coffre fort numérique et les partager en toute confiance avec des tiers qu'ils auront choisis.

Grâce à cet accord avec La Poste, ADP est ainsi le premier émetteur de documents RH à proposer à ses clients la remise électronique et sécurisée des bulletins de paie de leurs salariés.

« C'est pour ADP un projet phare qui s'inscrit dans sa stratégie d'accompagnement des entreprises dans une dynamique de dématérialisation des documents et des données RH. », précise Eddy Corcos, Directeur Marketing et Stratégie d'ADP.

« L'image de neutralité et de confiance de La Poste est essentielle dans le succès de cette solution de transmission sécurisée des bulletins de paie auprès des salariés, dont la loi exige l'obtention de l'accord de ces derniers. La Poste offre à ses clients des solutions dans le monde numérique, avec les mêmes valeurs de proximité et les mêmes garanties de confidentialité. Nous associer à ADP, c'est la garantie de bénéficier de l'expertise d'un leader reconnu sur son marché. », souligne Jean-Michel Molette, Directeur des activités Internet du Courrier au sein du groupe La Poste.

Les entreprises pourront ainsi envoyer à leurs salariés, avec leur accord, leurs bulletins de paie dans une boîte aux lettres électronique sécurisée dont le salarié est propriétaire. Ils y auront ainsi accès indépendamment de la relation à leur employeur¹.

¹ L'article 26 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifie le Code du Travail en instituant la possibilité pour les entreprises de mettre en place le bulletin de paie dématérialisé dans des conditions de nature à garantir l'intégrité des données et avec l'accord du salarié.





GROUPE LA POSTE



A propos d'ADP

ADP est le spécialiste des services pour la gestion de la Paie et des Ressources Humaines. ADP prend en charge tout ou partie des tâches du département des ressources humaines des entreprises. Ses offres de services couvrent les domaines de la gestion de la paie et du personnel, de la gestion des temps et des activités, de la formation professionnelle, de la gestion des compétences, du recrutement, du reporting social et du décisionnel RH. Fort de plus de 35 ans d'expertise métier en France, ADP accompagne les entreprises au quotidien dans l'application des bonnes pratiques RH : de l'exploitation à l'assistance fonctionnelle en passant par le suivi légal. ADP propose des prestations d'audit, de conseil, de formation et de conduite du changement, garantissant à ses clients le succès de leurs projets. ADP s'adresse à des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, quelle que soit leur implantation, locale, nationale ou internationale. En France, le groupe compte 2 000 personnes réparties dans 11 pôles géographiques pour servir 9 200 clients représentant 2,5 millions de salariés. Pour plus d'informations : www.fr.adp.com

À propos du groupe La Poste

Société anonyme à capitaux 100 % publics depuis le 1er mars 2010, La Poste exerce de nombreuses activités, structurées en quatre métiers : le Courrier, le Colis express, La Banque Postale et l'Enseigne La Poste. En 2008, 71 % de l'activité du Groupe ont été réalisés sur des marchés en totale concurrence. Avec plus de 280 000 collaborateurs, La Poste est la première entreprise employeur de France et contribue à près de 1 % du PIB national. Chaque année, les plus de 17 000 points de contacts de La Poste accueillent 45 millions de clients particuliers et 3,5 millions de clients entreprises. L'appareil industriel de La Poste a permis de traiter et d'acheminer 27 milliards d'objets l'an passé.

En 2008, La Poste a réalisé un chiffre d'affaires de 20,8 milliards d'euros, en croissance de 1,8 % sur base comparable, dont 15,6 % à l'international. Au cœur des échanges depuis toujours, La Poste est une entreprise proche de chacun, accessible à tous et un acteur incontournable du développement de la société.

A l'horizon 2012, La Poste a pour ambition de devenir un groupe européen de services de proximité qui fait du développement responsable sa finalité profonde.

Contacts presse :

Service de presse ADP

Mélanie Japaud

Tél. : 01 57 32 86 36 / 06 48 37 89 32

melanie.japaud@consultants.publicis.fr

Groupe La Poste

David Drujon

Tél. 01 55 44 22 36

Fax. 01 55 44 22 62

david2.drujon@laposte.fr

ADP

Laurence Rousselot

Tél : 01 55 63 59 59

laurence.rousselot@fr.adp.com

